

Heures d'ouverture

du bureau municipal

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45

Vendredi : 8 h 30 à 12 h

 450 347-5376

 info@mmsg.ca



La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra le

LUNDI 4 MAI 2026 À 19 h 30

à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André

Vous pourrez consulter une version préliminaire de l'ordre du jour **le jeudi 30 avril 2026**

en vous rendant sur le site Internet de la Municipalité

dans la section « Municipalité » sous la rubrique « Séances du Conseil municipal »

L'ordre du jour complet sera disponible le jour de la séance.

ÉGLISE, PRESBYTÈRE ET TERRAIN VACANT CONTIGU - NOUVEL USAGE

Une consultation publique se tiendra le mercredi 29 avril 2026 à 19 h dans la Grande salle du Centre communautaire pour expliquer les projets de règlements 2026-185-36 et 2026-190-08 concernant les usages prévus pour le terrain où se trouvent l'ancien presbytère et l'église. Vous pouvez consulter l'avis public aux pages 3 et 4 pour plus d'informations.

CONGÉ FÉRIÉ - JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES

Veillez prendre note que le bureau municipal et la bibliothèque seront fermés **le lundi 18 mai 2026** en raison de la Journée nationale des patriotes.



ABONNEZ-VOUS

C'EST GRATUIT !

BIBLIOTHÈQUE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

NOS HEURES D'OUVERTURE

Lundi 18 h 30 - 20 h 30

Mercredi 18 h 30 - 20 h 30

Samedi 10 h 00 - 12 h 00

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

Le lundi 4 mai 2026 à 19 h 30

à la salle du Conseil située au

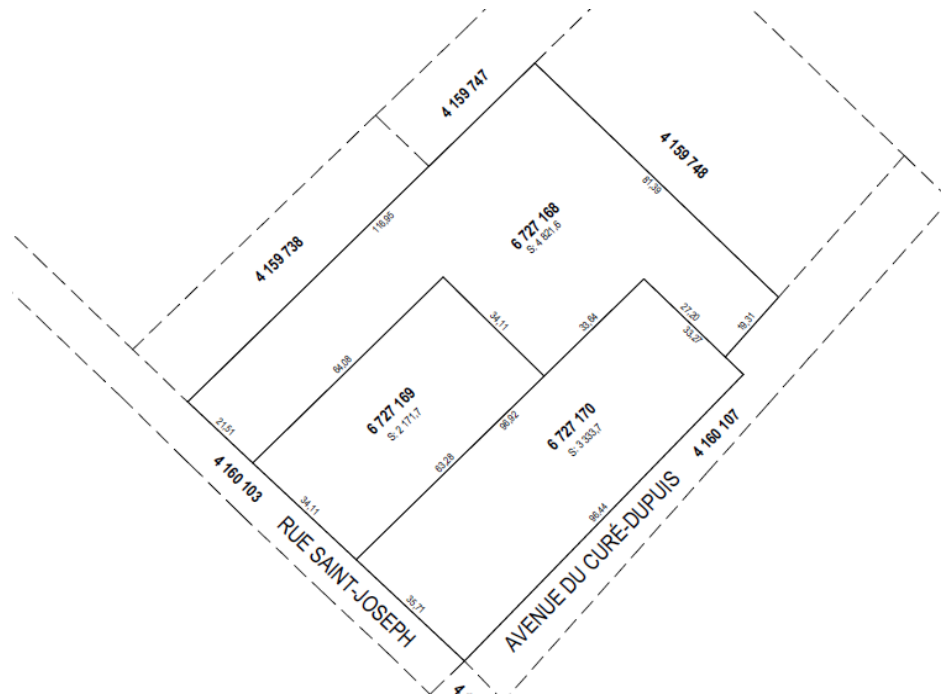
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire

Demande de dérogation mineure numéro 2026-DER-181

visant à autoriser une largeur de façade à 21,51 m donnant sur la rue Saint-Joseph et une largeur de façade de 19,31 m donnant sur l'avenue Curé-Dupuis, afin de permettre la création de 3 lots à partir du lot 4 159 739.

La dérogation mineure demandée concerne la largeur de façade à 21,51 m donnant sur la rue Saint-Joseph et une largeur de façade de 19,31 m donnant sur l'avenue Curé-Dupuis, afin de permettre la création de 3 lots à partir du lot 4 159 739. Les lots prévus définiront un lot pour l'église, un lot pour le presbytère et un lot résiduel qui est concerné par la présente demande de dérogation mineure.

Le règlement de lotissement 2009-186 présentement en vigueur, prévoit une largeur de façade minimale de 25 m pour un terrain desservi par le réseau d'égout. Dans le cas présent, une diminution de 3,49 m est demandée pour la largeur de la façade donnant sur la rue Saint-Joseph et une diminution de 5,69 m est demandée pour la largeur de la façade donnant sur l'avenue Curé-Dupuis.



Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 16^e jour du mois d'avril 2026.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Mercredi 29 avril 2026 à 19 h au Centre communautaire

Situé au 45, rang de la Montagne

1^{ER} PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-185-36

Modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage

1^{ER} PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-190-08

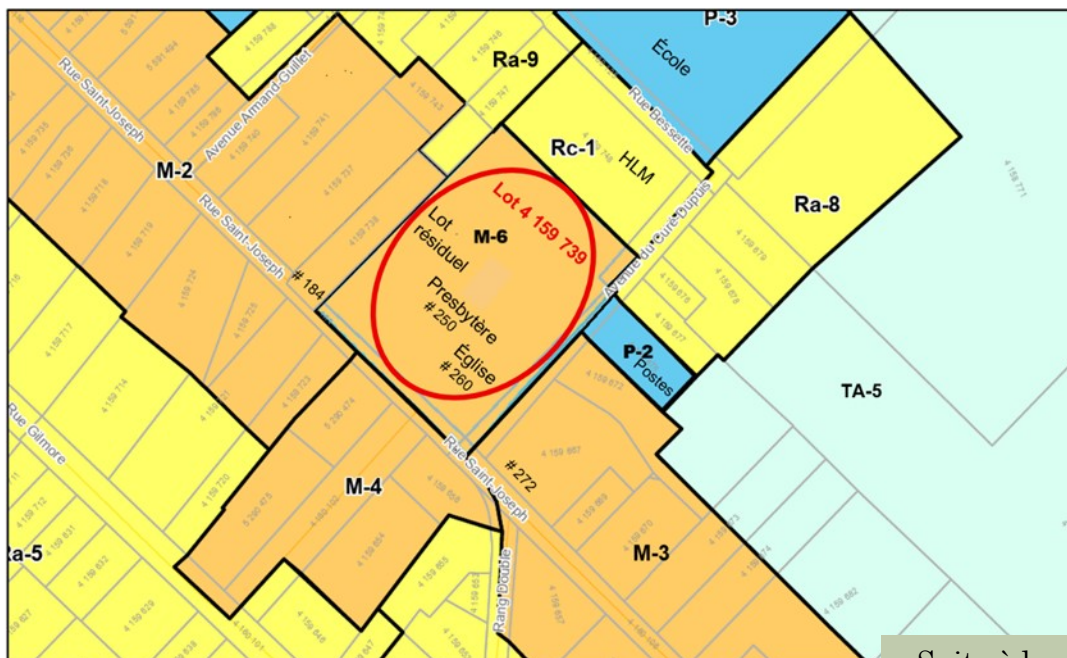
Modifiant le règlement numéro 2009-190 intitulé Plans d'implantation et d'intégration architecturale

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, conformément aux articles 125 et 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026, le Conseil de cette Municipalité a adopté les projets de règlements suivants :

- **1^{er} projet de règlement numéro 2026-185-36** modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage, ayant pour objet de modifier une grande partie de la zone publique P-2, comprenant le lot 4 159 739 (église, presbytère et lot résiduel), afin de créer la zone mixte (résidentielle et commerciale) M-6 et d'y prévoir les usages autorisés soient :
 - R1 – Résidentiel unifamilial
 - R2 – Résidentiel bi et tri familial
 - R3 – Résidentiel multifamilial (* Quadruplex seulement)
 - R4 – Résidentiel mixte
 - C1-3 – Commercial ateliers d'artisans
 - C3-1 – Commercial entreprises artisanales

Les unités d'habitation accessoires ne seront pas permises dans cette zone, et ce, afin de respecter la même densité d'occupation que les zones contiguës.



Suite à la page suivante

- **1^{er} projet de règlement numéro 2026-190-08** modifiant le règlement numéro 2009-190 intitulé Plans d'implantation et d'intégration architecturale, ayant pour objet de prévoir les objectifs et les critères d'évaluation pour toute nouvelle demande de construction ou de rénovation dans la zone mixte (résidentielle et commerciale) M-6 (lot 4 159 739 : église, presbytère et lot résiduel). La zone P-2 (bureau de Postes Canada sur l'avenue du Curé-Dupuis), quant à elle, ne sera plus assujettie au PIIA.

Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements se tiendra le mercredi 29 avril 2026 à 19 h dans la Grande salle du Centre communautaire situé au 45, rang de la Montagne à Mont-Saint-Grégoire.

Au cours de cette assemblée, les projets de règlements seront expliqués et les personnes ainsi que les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire (2^e étage du Complexe municipal) durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Lesdits projets de règlements sont également disponibles sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Urbanisme » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme » dans la catégorie « Projets de règlements ».

Le projet de règlement numéro **2026-185-36** contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Les zones concernées et les zones contiguës sont les suivantes :

- Les zones concernées sont les zones **M-6** et **P-2**;
- Les zones contiguës sont les zones **Rc-1**, **Ra-8**, **TA-5**, **M-3**, **M-4**, **M-2** et **Ra-9**.

Le projet de règlement numéro **2026-190-08** ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Vous pouvez consulter le plan de zonage au bureau de la Municipalité afin d'obtenir de plus amples informations.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 9^e jour du mois d'avril 2026.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

VENTE EXTÉRIEURE DE BIENS USAGÉS (VENTE DE GARAGE)

Les **16, 17 et 18 mai 2026** ainsi que les **5, 6 et 7 septembre 2026**, les ventes de garages seront autorisées à Mont-Saint-Grégoire sans qu'il soit nécessaire d'obtenir une autorisation de la Municipalité. Une vente de garage doit se faire entre 8 h et 20 h, sur le terrain où se trouve la résidence du propriétaire des biens offerts en vente. Il est toutefois permis de se regrouper à deux ou trois résidents pour faire une vente en commun à la résidence de l'un d'eux. Les biens en vente doivent être des articles usagés. La vente ne doit pas nuire à la tranquillité du voisinage ni à la circulation des piétons ou des véhicules. Au plus tôt 24 heures avant le début de la vente, on peut installer sur la propriété (**ET À NUL AUTRE ENDROIT**) une ou deux enseigne(s) non éclairée(s) d'une superficie maximum de 1,5 mètre carré (soit environ 3 pieds par 5 pieds). Dès que la vente est terminée, il faut enlever les enseignes et remiser les biens non vendus.

Cependant, **outre ces deux périodes**, vous devez obtenir un certificat de vente de garage au coût de 10 \$ en communiquant avec madame Amélie Séguin, inspectrice municipale et en bâtiment.

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

Le lundi 4 mai 2026 à 19 h 30

à la salle du Conseil située au

1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire

Demande de dérogation mineure numéro 2026-DER-180

visant à autoriser une clôture d'une hauteur de 2,44 m délimitant la partie du lot 5 959 279 contiguë au lot 4 159 491.

Zone : Résidentielle-agricole (RAG-5)

La dérogation mineure demandée concerne la hauteur de la clôture à 2,44 m. La partie de la clôture concernée se trouve en marge arrière et est contiguë au lot 4 159 491.

Le règlement de zonage 2009-185, présentement en vigueur prévoit que la hauteur maximale d'une clôture, donnant en marge arrière d'un lot, doit être de 2 m. Dans le cas présent, une augmentation de 0,44 m de la hauteur de la clôture est demandée.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 14^e jour du mois d'avril 2026.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

VANDALISME

Des actes de vandalisme, tels que le bris des bollards bordant les pistes cyclables de la Municipalité, les graffitis sur les bâtiments du terrain des loisirs, le bris des toilettes du Centre communautaire sont déplorables. Ces gestes endommagent les biens communs et engendrent des frais qui ont des répercussions sur les taxes municipales.

Merci de sensibiliser votre entourage afin d'éviter des poursuites et des frais.

N'hésitez pas à signaler les méfaits ou toutes activités suspectes à la SQ au 450 246-3856

ÉLECTION PARTIELLE 2026 - RÉSULTAT

La présidente d'élection, madame Manon Donais, annonce que monsieur Jonathan Brisebois a été proclamé élu au poste de conseiller # 6.

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-310

Édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, conformément au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, que lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026, le Conseil de cette Municipalité a adopté le règlement numéro 2026-310 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux.

RÉSUMÉ

Le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire énonce les valeurs attendues soient : l'intégrité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect ainsi que la civilité envers les autres membres, les employés de la Municipalité et les citoyens, la loyauté, l'équité ainsi que l'honneur rattaché aux fonctions de membre du Conseil. Ledit Code prévoit des règles de conduite, des interdictions ainsi que des mécanismes de contrôle et de sanctions.

L'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyen(ne)s. Le règlement numéro 2026-310 vise à assurer aux citoyen(ne)s une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics. Le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux doit être interprété selon les principes et les objectifs contenus à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*. Les règles prévues à cette loi sont réputées faire partie intégrante du Code.

Ledit règlement a pour objet de remplacer le règlement numéro 2022-287 suivant l'obligation d'adopter, avant le 1^{er} mai qui suit toute élection générale, un nouveau code d'éthique et de déontologie qui remplace celui en vigueur.

Le règlement numéro 2026-310 entre en vigueur en date du présent avis.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux » dans la catégorie « Conseil municipal ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 9^e jour du mois d'avril 2026.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

PICKLEBALL JUNIOR

En partenariat avec MRgence pickleball, le programme de pickleball junior débutera à partir du 30 juin avec des plages horaires débutant entre 17 h à 19 h au terrain situé derrière le Centre communautaire. Les inscriptions se font en ligne au www.mrgencepickleball.com.



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-185-35

Modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et au *Code municipal du Québec*, que lors de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2026, le Conseil de cette Municipalité a adopté le règlement numéro 2026-185-35 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage.

RÉSUMÉ

Le règlement numéro 2026-185-35 a pour objet d'interdire toute construction ou aménagement dans l'emprise municipale, apporter des précisions concernant les unités d'habitation accessoires, exiger l'obtention d'un certificat d'autorisation pour effectuer des travaux de remblai ou de déblai, ajouter les conteneurs maritimes à la liste des bâtiments accessoires prohibés et modifier l'usage résidentiel (Ra-9) pour l'usage public (P-6) (en tant que parc municipal) sur le lot 4 159 758 (Parc Vista Bella) aménagé sur la rue Bessette en 2022.

Le règlement numéro 2026-185-35 (Zonage) est entré en vigueur à la date d'émission de son certificat de conformité de la MRC du Haut-Richelieu, soit le 9 avril 2026.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme » et l'onglet « Zonage ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 13^e jour du mois d'avril 2026.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

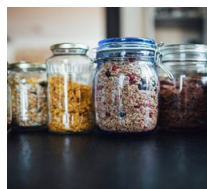
COMMUNIQUÉ DE COMPO-HAUT-RICHELIEU

BRUN'O – Collecte des matières organiques

La collecte des matières organiques BRUN'O Lebac est effectuée chaque semaine, du début de la semaine du 30 mars jusqu'à la fin du mois de novembre. Pour consulter votre calendrier de collecte en tout temps et recevoir un rappel la veille des différentes collectes, les citoyens sont invités à utiliser l'application mobile *Compo Collectes*. Celle-ci est disponible sur l'App Store d'Apple et sur le Google Play Store. En participant activement à la collecte des matières organiques, chaque foyer contribue à réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement.



Des courses plus responsables en prévision du Jour de la Terre



En prévision du Jour de la Terre, adoptez ces habitudes simples pour réduire le gaspillage alimentaire et limiter votre impact environnemental. Chaque petit geste compte pour consommer de façon plus responsable et protéger nos ressources. Avant de faire vos courses, vérifiez ce que vous avez déjà et préparez une liste. Planifiez des repas pour utiliser vos restes et évitez les achats impulsifs en magasinant le ventre plein.

COMMUNIQUÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE



La prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie se tiendra le mardi 19 mai à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal de Mont-Saint-Grégoire située au 1, boulevard du Frère-André.

Pour communiquer avec la Régie intermunicipale d'incendie, veuillez téléphoner à madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière, au 450 347-5376, poste 28 ou par courriel au regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com

VISITES DE PRÉVENTION RÉSIDENIELLE 2026

À partir du mois de mai, les pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville commenceront à effectuer des visites de prévention résidentielle afin de vérifier la conformité de vos résidences en ce qui concerne la sécurité incendie.

En 2026, les secteurs suivants de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire seront visités :

avenue Armand-Guillet

rue des Pins

rue Bessette

rue Saint-Joseph

avenue du Curé-Dupuis

rue Tétreault

rue Gilmore

rue Zéphir-Normandin

Selon la disponibilité des pompiers, les visites pourront se faire du lundi au vendredi de 10 h à 19 h et le samedi de 10 h à 16 h.

En cas d'absence lors de la visite des pompiers, vous recevrez par la poste un formulaire de prévention résidentielle que vous devrez compléter et retourner à la Régie intermunicipale d'incendie.

Si vous avez des questions au sujet des visites de prévention, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration !

Irène King

Directrice générale et greffière-trésorière

Régie intermunicipale d'incendie

Téléphone : 450 347-5376, poste 28

Courriel : regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com

ACTIVITÉ « SÉCURITÉ SUR ROUES » DE L'ÉCOLE FRÈRE-ANDRÉ

La Municipalité souhaite vous aviser que l'activité « Sécurité sur roues » de l'école Frère-André se tiendra le vendredi 15 mai 2026 (activité reportée au 29 mai 2026 en avant-midi ou en après-midi en cas de pluie). L'activité se déroulera sur plusieurs rues dans la Municipalité. Notez bien que l'avenue du Curé-Dupuis et le rang Double seront fermés, tout en donnant accès à la circulation locale, durant l'activité. Nous vous demandons de faire preuve de prudence pour la sécurité des élèves. Merci de votre précieuse collaboration.





Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

may17mai.com



COMMUNIQUÉ DU CERCLE DE FERMIERÈRES

L'assemblée mensuelle aura lieu au restaurant pour célébrer la fête des mères. Le local (sous-sol du Centre communautaire) est ouvert les lundis, mardis et mercredis de 13 h à 16 h, ainsi que les samedis de 9 h à 11 h. Les femmes qui désirent mieux nous connaître et découvrir les arts textiles (tricot, couture, tissage,...) sont les bienvenues.

Expo-vente

Venez voir les travaux manuels de nos membres les 25 et 26 avril de 10 h à 16 h dans la Grande salle du Centre communautaire. Entrée gratuite. Une belle occasion de trouver des cadeaux originaux.



FADOQ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Les membres et non membres de la FADOQ sont invités à venir jouer à la pétanque les mardis à 13 h 30 à partir du 12 mai. Pour toutes questions, veuillez communiquer avec madame Colette Ravenelle par téléphone au 450 347-6725.

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle de la FADOQ de Mont-Saint-Grégoire se tiendra le mardi 5 mai à 20 h dans la Grande salle du Centre communautaire situé au 45, rang de la Montagne. Bienvenue à tous et toutes. N.B. Le Club est à la recherche d'administrateurs.

Don d'arbres et distribution de compost

Pour tous les citoyens de Mont-Saint-Grégoire

9 mai 2026, 8 h 30 à 11 h

Activité de plantation sur place "Un arbre à la fois!"

Lieu : Halte située sur le rang Double, près du rang Kempt (stationnement de la piste cyclable La Montérégiade) à Mont-Saint-Grégoire

Pour la distribution de compost, pensez à amener votre matériel pour faire le chargement manuellement (pelle, chaudières, gants)



11 h Cardio Musculation

Un entraînement complet pour améliorer ton endurance cardiovasculaire grâce à des blocs dynamiques en déplacement. On y développe aussi l'équilibre et la coordination, puis on termine avec des exercices au poids du corps et aux élastiques à poignée pour renforcer musculairement et travailler la souplesse.

12 h Plein Air Tonus

Axé sur le renforcement musculaire progressif. On développe la force, la posture et la solidité du corps avec des exercices structurés. Une excellente base pour se sentir plus fort au quotidien et soutenir les séances plus cardiovasculaires.

13 h Cardio Poussette

Pensé pour les mamans qui souhaitent bouger avec bébé. Un entraînement sécuritaire et progressif qui permet de retrouver l'endurance, renforcer le corps et reprendre confiance en ses capacités après la grossesse. On travaille cardio, renforcement et mobilité, tout en respectant le rythme postnatal.



Viens profiter d'entraînements **GRATUITS** en plein air !
Essaie 1, 2 ou 3 cours, c'est le même prix !
SEULEMENT LE 9 MAI
Combiné à la journée du don d'arbres et plantation.

NOUVEAU

Cardio Plein Air Saint-Jean-sur-Richelieu
Vous fera bouger autour de séances dynamiques le 9 mai 2026

DECouvre LE PLAISIR DE T'ENTRAINER DEHORS !

- ✓ Entraînements accessibles à tous
- ✓ En groupe, dans une ambiance motivante
- ✓ Pour prendre soin de soi dans le plaisir et en toute bienveillance

Nos horaires
11h Cardio Musculation
12 h Plein Air Tonus
13h Cardio Poussette

cardio plein air
Contact - MYLENE SOLA
stjean@cardiopleinair.ca - 438-509-7705
www.cardiopleinair.ca
cardio plein air

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 2026

Tous les cinq ans, les Canadiens et Canadiennes sont invités à participer au recensement. Le prochain Recensement de la population du Canada aura lieu en mai 2026.

Le recensement aide à brosser un portrait statistique de la population diversifiée du Canada et des lieux où nous vivons en recueillant des renseignements démographiques, sociaux et économiques auprès des ménages du Canada.

Les Canadiens et Canadiennes comptent sur les données du recensement pour obtenir des renseignements qui appuient les décisions importantes qui touchent les familles, les quartiers et les entreprises du pays. Les renseignements que vous fournissez garantissent que le recensement représente fidèlement l'évolution de la société canadienne. Vos réponses sont essentielles à la planification de services qui soutiennent l'emploi, l'éducation, le transport public, les soins de santé et autres.

Le Recensement de 2026 commencera le 4 mai 2026. Tous les ménages canadiens recevront une lettre d'invitation au recensement par la poste contenant des instructions sur la façon de remplir leur questionnaire. Il est sécuritaire et confidentiel de remplir le questionnaire en ligne.

Statistique Canada accorde une priorité absolue à la protection de la vie privée, ainsi qu'à la confidentialité et à la sécurité des questionnaires remplis. Vos réponses sont recueillies en vertu de la *Loi sur la statistique* et demeurent strictement confidentielles.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide, veuillez consulter notre site Web au recensement.gc.ca.

Le Recensement de 2026 commence en mai partout au Canada.

Restez informés : recensement.gc.ca 



Le Défi Pissenlits est un mouvement simple comme bonjour qui poursuit trois objectifs :

1. **Sensibiliser** le grand public, les collectivités et les organisations à l'importance des animaux pollinisateurs et plus largement, à la biodiversité.
2. **Encourager** des pratiques respectueuses de l'environnement dans les espaces verts.
3. **Créer** un mouvement participatif qui valorise la nature en ville.

Parce que protéger notre environnement c'est l'affaire de tous et que ça peut être aussi simple que ça. Rejoignez le mouvement : laissez pousser les pissenlits!



Vous souhaitez recevoir le bulletin municipal ou le journal des loisirs (Ça bouge à Mont-Saint-Grégoire!) par courriel ?
Abonnez-vous sur notre site Internet au mmsg.ca



INITIATION AU GOLF PARENT-ENFANT (7-15 ANS)



- ✓ Réchauffement et préparation
- ✓ Cours d'éthique du golf et conseils généraux
- ✓ Apprentissage et choix des bâtons selon la cible
- ✓ Cours au putting-green, chipping-green et champ de pratique
- ✓ Pratique encadrée avec un petit panier de balles
- ✓ Une partie de 9 trous avec instructeur



Inscription pour un enfant
(7 à 15 ans) et un adulte
(parent, grand-parent)



Location de sac de bâtons et chariot à main pour 10 \$ par personne en sus.
Transport non inclus.
Places limitées à 30 participants (15 enfants et 15 adultes) résidents de MSG.

📍 **Club de Golf du Mont St-Grégoire**
27, 4e Rang Nord,
Mont-St-Grégoire, QC
J0J 1K0

@ **Inscription par courriel**
optijeunessemsg@outlook.com
(noms, dates de naissance,
adresse, numéro de téléphone)



Collecte de contenants consignés



DIMANCHE 5 JUILLET 2026
9 H À 12 H
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE MONT-ST-GRÉGOIRE



COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RECRUTEMENT SIÈGES # 2 et # 4

Le Conseil municipal demande des candidatures pour combler les sièges # 2 et # 4 du Comité consultatif d'urbanisme.

Réunions : Les réunions du Comité sont convoquées au besoin, en fonction des dossiers à étudier et conformément aux règles de la régie interne adoptées par le Comité. Les réunions se tiennent généralement le dernier lundi de chaque mois. Une rémunération de 50 \$ est versée pour chaque présence à une réunion.

Composition : Le Comité est composé de trois (3) membres du Conseil municipal et de cinq (5) membres résidents de la Municipalité. Ces personnes sont nommées par résolution du Conseil.

Choix du candidat ou de la candidate : Le choix du ou de la candidat(e) se fera en fonction des connaissances du territoire et des sujets généralement traités au sein du Comité.

Durée du mandat : La durée du mandat complet est fixée à 2 ans pour tous les membres.

Tout(e) résident(e) de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire désirant devenir membre du Comité consultatif d'urbanisme doit transmettre une lettre à cet effet adressée au Conseil municipal, au plus tard le **jeudi 21 mai 2026 à 16 h 45** au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André ou par courriel au permis@mmsg.ca. Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec l'inspectrice municipale et en bâtiment au 450 347-5376 poste 26.